



**PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 AVRIL 2024**

**ARRONDISSEMENT MUTZIG
COMMUNE DE STILL
CONSEILLERS ELUS : 19
CONSEILLERS EN FONCTION : 18
CONSEILLERS PRESENTS : 10**

Sous la Présidence de Monsieur Alexandre GONÇALVES

MEMBRES PRESENTS : Hubert WIDLOECHER, Chantal SITTLER, Nicolas FERNANDEZ, Adjoint
Mélanie MORE-DESIRE, Tiffanie RAETH, Bruno HELBERT, Olivier PERNET, Carine LUX, Audrey REUTER.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Johann GUENARD, Adjoint, Matthieu WIDLOECHER, Thomas PASCUAL, Jean-Noël GRASSWILL, Chantal OHREL, Aurore MOINE, Catherine JAEGLÉ

MEMBRE ABSENT NON-EXCUSE : Stéphanie FRANKINET

Jean-Noël GRASSWILL donne procuration à Nicolas FERNANDEZ
Catherine JAGLE donne procuration à Audrey REUTER
Aurore MOINE donne procuration à Hubert WIDLOECHER
Chantal OHREL donne procuration à Bruno HELBERT

Date de convocation : 3 avril 2024

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le affichage le

Madame Chantal Sittler est désignée secrétaire de séance.

COMPTE RENDU

**APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13
FEVRIER 2024**

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance des délibérations prises en séance du 13 février 2024.

VOTE A L'UNANIMITE

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023

Sous la présidence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal et le compte de gestion 2023 qui s'établit ainsi :

- **BUDGET COMMUNAL**

Fonctionnement

Dépenses	1 152 417,77 €
Recettes	1 843 012,69 €
Excédent de clôture :	690 594,92 €

Investissement

Dépenses	539 446,96 €
Recettes	323 304,77 €
Besoin de financement :	216 142,19 €

Excédent global : 474 452,73 €

- **BUDGET CAMPING**

Exploitation

Dépenses	172 314,57 €
Recettes	170 280,94 €
Déficit de clôture :	2 033,63 €

Investissement

Dépenses	16 102,82 €
Recettes	17 720,00 €
Excédent de clôture :	1 617,18 €

Déficit global 416,45 €

- **BUDGET FORET**

Fonctionnement

Dépenses	29 806,74 €
Recettes	34 906,09 €

Excédent de clôture : 5 099,35 €

- **BUDGET RESTAURANT**

Fonctionnement

Dépenses	11 229,43 €
Recettes	19 574,02 €
Excédent de clôture :	8 344,59 €

Investissement

Dépenses	6 667,72 €
Recettes	3 399,08 €
Besoin de financement :	3 268,64 €

Excédent global **5 075,95 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur Alexandre Gonçalves, Maire, le Conseil Municipal **approuve** le compte administratif et le compte de gestion 2023.

VOTE A L'UNANIMITE

AFFECTATION DES RESULTATS 2023 DES BUDGETS AUX DIFFERENTS BUDGETS 2024

Le Conseil Municipal,

VU l'instruction budgétaire et comptable ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2024 ;

VU le compte de gestion et le compte administratif 2023 ;

CONSIDERANT la séance au cours de laquelle le compte administratif et le compte de gestion ont été votés.

- **BUDGET COMMUNAL**

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	1 152 417,77 €
Recettes de fonctionnement	1 550 787,42 €
Excédent de fonctionnement	398 369,65 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	292 225,27 €
Résultat de fonctionnement	690 594,92 €

Investissement

Dépenses d'investissement	319 854,09 €
Recettes d'investissement	323 304,77 €
Excédent d'investissement	3 450,68 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	219 592,87 €

Déficit d'investissement 216 142,19 € (compte 001)
Besoin de financement de la section d'investissement 216 142,19 € (compte 1068)

Excédent à reporter 474 452,73 € (compte 002)

• **BUDGET CAMPING**

Exploitation

Dépenses d'exploitation	172 314,57 €
Recettes d'exploitation	148 678,97 €
Déficit d'exploitation	23 635,60 €
Résultat d'exploitation antérieur reporté	21 601,97 €
Déficit d'exploitation	2 033.63 €

Investissement

Dépenses d'investissement	16 102,82 €
Recettes d'investissement	17 000,00 €
Excédent d'investissement	897,18 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	720,00 €

Excédent d'investissement 1 617,18 € (compte 001)

Déficit d'exploitation à reporter 2 033.63 € (compte 002)

• **BUDGET FORET**

Dépenses de fonctionnement	29 806,74 €
Recettes de fonctionnement	23 760,82 €
Déficit de fonctionnement	6 045,92 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	11 145,27 €

Excédent à reporter 5 099,35 € (compte 002)

• **BUDGET RESTAURANT**

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	11 229,43 €
Recettes de fonctionnement	15 381,79 €
Excédent de fonctionnement	4 152,36 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	4 192,23 €
Résultat de fonctionnement	8 344,59 €

Investissement

Dépenses d'investissement	3 268,64 €
Recettes d'investissement	3 399,08 €
Déficit d'investissement antérieur reporté	3 399,08 €

Déficit d'investissement 3 268,64 € (compte 001)
Besoin de financement de la section d'investissement € (compte 1068)

Excédent à reporter 5 075,95 € (compte 002)

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **approuve** l'affectation des résultats 203 aux différents budgets 2024.

VOTE A L'UNANIMITE

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

VU le débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2024 ;

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

De maintenir le taux des taxes et de les fixer les taux d'imposition en 2024 à :

- Taxe d'habitation sur les propriétés bâties : 24.03 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.55 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 103.92 %
- Cotisation foncière des entreprises : 23.48 %

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

VOTE A L'UNANIMITE

BUDGET PRIMITIF 2024

Le Conseil Municipal,

VU la réunion avec le Conseiller aux décideurs locaux du 19 mars 2024,

VU le débat d'orientation budgétaire du 26 mars 2024 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2024 qui reprend les résultats de l'exercice 2023 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver :

BUDGET RESTAURANT

19 675,95 € en dépenses et recettes de fonctionnement

18 268,64 € en dépenses et recettes d'investissement

BUDGET FORET

158 719.35 € en dépenses et recettes de fonctionnement

BUDGET CAMPING

83 350,00 € en dépenses et recettes d'exploitation

54 711,40 € en dépenses et recettes d'investissement

BUDGET COMMUNE

2 148 992,73 € en dépenses et recettes de fonctionnement

1 096 094,19 € en dépenses et recettes d'investissement

VOTE A L'UNANIMITE

CHANGEMENT DE LOCATAIRE DE CHASSE DU LOT N° 4 - STILL NORD

Le Conseil Municipal,

VU la demande de Monsieur Michel Stroh, Président, domicilié au 3B, Grand-rue à Still, adjudicataire du lot de chasse n° 4 Still Nord,

VU l'avis favorable de la Commission Consultative Communale de Chasse.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable à la cession de ce lot de chasse au profit de l'association « Les Chasseurs Stillois », dont le président est Monsieur Michel Stroh, domicilié au 3B, Grand-rue à Still
- Autorise Monsieur le Maire d'établir l'acte de cession correspondant.

VOTE A L'UNANIMITE

AGREMENT DE QUATRE PERMISSIONNAIRES DE CHASSE DU LOT N° 2 – MITTELBUHL ET UMWURF

Le Conseil Municipal,

VU la demande de Monsieur Hubert Gitz, adjudicataire pour l'agrément de :

- Monsieur Julien Edel
- Monsieur Sébastien Edel
- Monsieur Thierry Scheer
- Monsieur Erwin Szokola

En tant que permissionnaires

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour l'agrément des personnes nommées ci-dessus en tant que permissionnaire.

VOTE A L'UNANIMITE

INSCRIPTION DANS LA DEMARCHE INTERCOMMUNALE DE TRAME VERTE ET BLEUE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Communautaire du jeudi 28 mars 2024 ;

CONSIDERANT les actions ponctuelles de préservation de la biodiversité et de restauration de corridors écologiques déjà menées sur le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et de la commune de Still,

CONSIDERANT l'Appel A Projets lancé par la Région Grand Est, la DREAL et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, destiné à multiplier les initiatives en faveur de la Trame Verte et Bleue et les actions de création et/ou de restauration de continuités écologiques sur le territoire de la Région Grand Est ;

CONSIDERANT que l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et le bon état écologique peut être amélioré, notamment grâce au dispositif Trame Verte et Bleue ;

CONSIDERANT que l'action « Retrait d'un remblai et création d'une mare » portée par la Commune de Still, peut s'inscrire dans le dossier de candidature Trame Verte et Bleue, et est susceptible d'obtenir à ce titre une subvention à hauteur de 80% maximum ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le projet « Retrait d'un remblai et création d'une mare » d'un montant estimatif de 37 150 €,
- Décide de s'inscrire dans la démarche portée à l'échelle intercommunale par la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig et de postuler à l'Appel A Projets Trame Verte et Bleue,
- Sollicite les financements auprès de la Région Grand Est, la DREAL et l'Agence de l'Eau, prévus dans le cadre du dispositif Trame Verte et Bleue pour la mise en œuvre globale du programme,
- Autorise le Maire à signer tout acte ou document concourant au dépôt de la candidature, puis à l'exécution et au financement de cette opération.

VOTE A L'UNANIMITE

ELECTION D'UN ADJOINT

Le point est ajourné.

La Secrétaire,

Chantal Sittler



Le Maire,

Alexandre Gonçalves

